

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 356 abrogeant l'arrêté du 29 Mai 1936 réglementant la vente des médicaments par les commerçants.

n° 356

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 mai 1943

Numéro JO
n° 10 du 15/05/1943

Date du numéro
15 mai 1943

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 Juin 1884

Vul'arrêté susvisé du 29 Février 1936, portant règlement de la vente des médicaments par les commerçants ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est et demeure abrogé l'arrêté susvisé du 29 Février 1936 portant règlement de la vente des médicaments par les commerçants.

Art. 2

le présent arrêté sera enregistré, communiqué et public partout où besoin sera.

BAYARDELLE.